

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1230

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARRONDISSEMENTS ÉLECTORAUX VAUDOIS (SUITE)

Un Parlement surdimensionné

Les vétustes arrondissements électoraux vaudois ont fait l'objet d'un article, paru dans DP 1229. Pour Julian Thomas Hottinger, membre du Comité d'initiative «Moins de députés, plus d'efficacité», «s'il est vrai que certains membres du comité figurent parmi les plus grands détracteurs de l'opération Orchidée, selon DP, la constatation reste réductrice et évacue la dimension historique du problème».

REPÈRES:

Membres du Comité d'initiative: «Moins de députés, plus d'efficacité»

Jean-Pierre Althaus, Pierre Chiffelle, Michel Glardon, Julian Hottinger, Philippe Martinet, Bernard Métraux, Christos Nüssli, Gavriel Pinson, Luc Recordon, Daniel Vessaz, Josef Zisyadis.

En 1973, dans un arrêt, le Tribunal fédéral a été appelé à se déterminer sur la constitutionnalité de l'institution du député de base. Vingt-deux ans plus tard, et suite à bien des promesses de changement, l'injustice persiste. Ce qui justifie amplement le lancement de l'initiative populaire proposant de réduire de 200 à 100 le nombre des députés au Grand Conseil et de supprimer les 30 arrondissements actuels et leur député de base, pour se contenter d'un seul arrondissement.

La diminution à 100 députés n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, une diminution de la représentativité démocratique. Le passage à 100 députés permet certes une économie financière en ces temps difficiles, mais ce n'est de loin pas son but principal. Celui-ci est à la fois d'avoir un Grand Conseil bien dimensionné par rapport à la moyenne suisse et à la taille de la population. Il faut bien l'admettre, une assemblée de 200 députés n'est pas actuellement d'une efficacité redoutable, en partie pour des problèmes de place, dus au nombre de députés présents, mais aussi pour des questions de structure.

Éviter une construction coûteuse

La salle actuelle du Grand Conseil ne permet pas de travailler à 200. Alors, le Parlement a voté l'an dernier un crédit de 470 000 francs pour un concours d'idées. Objectif: construire un superbe palais parlementaire aux abords de la Place du Château. Une opération en soi évaluée à 70 millions de francs. Quant à se poser des questions sur l'opportunité d'un tel investissement, ce n'est pas nécessairement brader la démocratie, bien au contraire !

Mais arrêtons-nous un moment sur la situation actuelle. La liberté de choix des électeurs des plus petits arrondissements est déjà fortement restreinte. Grâce à l'arrondissement unique, la représentativité serait plus grande car ceci permettrait aux partis d'offrir un choix à l'électeur dans tous les arrondissements actuels et celui-ci ne serait pas obligé de faire son deuxième ou troisième choix lorsqu'il doit élire ses représentants au Grand Conseil. D'ailleurs quelle alternative démocratique existe lorsque l'offre se limite à «l'Entente»?

Cette initiative ne va pas à l'encontre de l'arrière-pays. Il vaudrait la peine de se demander si ce n'est pas plutôt aux partis de présenter des candidats représentatifs de l'ensemble du canton, plutôt que défendre le morcellement actuel du canton en 30 arrondissements et 19 districts, indirectement hérité de 1803.

En favorisant l'esprit de clocher, on décourage les aspirations de la population, qui aujourd'hui se reconnaît souvent dans des espaces plus vastes. Car à l'intérieur d'un district ou dans une région urbaine, il est bien rare que les citoyens conçoivent des frontières politiques aussi imperméables. Les visions changent et il faut que les institutions suivent.

Les intentions des initiants sont claires. Personne n'est en train de brader la démocratie. D'ailleurs les élections fédérales se font dans un arrondissement unique et leur valeur n'est pas contestée. Si la démocratie existe là où les principaux leaders d'un système politique sont désignés par des élections concurrentielles auxquelles l'intégralité de la population est admise à participer, il est équitable que chacune des voix pèse à la même aune. Ce qui est loin d'être le cas sous le système électoral actuel! ■

Julian Thomas Hottinger
Membre du Comité d'initiative

COURRIER

Mendicité (suite)

Un lecteur réagit à la lettre de Mme Suzanne Jaquet (DP 1227) qui se félicitait des mesures prises par le maire de La Rochelle à l'encontre d'une certaine forme de mendicité.

«Cette lettre est pour moi l'occasion de vous reposer la question déjà soulevée par la publication de l'opinion d'un lecteur à propos de l'eugénisme dont il préconisait indirectement l'application; notre journal se doit-il de publier sans commentaire les propos d'auteurs dont il ne partage manifestement pas l'opinion?

Cette question ne peut être prise à la légère si le propos exprimé par le lecteur est raciste.

Voyons donc avant de poursuivre si je parviens à vous convaincre que le texte commis par Madame Suzanne Jaquet est effectivement raciste. Elle défend les mesures prises contre la mendicité à La Rochelle en disant qu'elles sont discriminatoires et ne s'appliquent qu'aux étrangers. Elle précise de plus quels étrangers la gênent le plus. Elle sous-entend que celui qui l'a agressée est l'un de ces étrangers, alors même qu'elle ne peut le savoir, ne l'ayant pas fait arrêter. Elle généralise enfin: supposant que c'est un étranger qui l'a agressée, ou qui lui a volé son porte-monnaie, elle approuve que l'on chasse tous les mendiants étrangers. Il s'agit donc bien d'un discours xénophobe.

Pourquoi donc, chère rédaction, ne l'avez-vous pas remarqué? Esquissons une réponse;

●●●

Un miroir tendu

Encore un livre sur l'Organisation du Temple Solaire! Le sociologue de la religion qu'est Roland J. Campiche ne pouvait manquer d'y consacrer une réflexion approfondie – stimulée par les questions d'un journaliste – nourrie d'une riche culture théologique.

RÉFÉRENCES

Quand les sectes affolent, Ordre du Temple Solaire, médias et fin de millénaire, Roland J. Campiche, Ed. Labor et Fides, Genève, 1995.

(vb) La «tragédie de l'ordre du temple solaire», pain bénit pour les médias, fait divers sanglant de proximité, a abreuvé les lecteurs jusqu'à la nausée de récits, d'enquêtes journalistiques, de photos, et le filon n'est pas encore tari, on l'a vu tout dernièrement. Face à ce déferlement, Roland J. Campiche s'interroge sur les apories médiatiques. Les rédactions, n'ayant pas de «spécialistes» du religieux, en sont réduites à traiter de tels événements selon une grille d'interprétation propre. De quoi est-elle faite? D'ignorance obligée, de flou, d'interprétations loufoques, de jugements de valeur. C'est qu'il faut à tout prix expliquer, même l'inexplicable, dans l'urgence le plus souvent.

Le système OTS est donc qualifié de «cocktail de philosophie graineuse» (*Le Matin*) de «foutaises astrologiques», de «nigauderies ésotériques» (*Libération*). Complot d'anciens membres du service secret gaulliste, le SAC, entreprise de blanchiment d'argent sale, trafic de drogue, trafic d'armes, etc., toutes ces hypothèses s'avèrent aujourd'hui erronées.

Le sociologue voit dans le suicide-assassinat collectif de l'OTS l'aboutissement d'une logique d'échec d'un mouvement minoritaire religieux à bout de souffle, poussé dans ses derniers retranchements. L'auteur, prudent, note que beaucoup de gens aujourd'hui empruntent des «chemins de traverse» sur le plan spirituel, manifestant ainsi, entre

autres, «leur insatisfaction aux réponses apportées à leurs questions par les grandes institutions religieuses...». Roland J. Campiche rappelle historiquement ce que sont les sectes: dans le cadre du protestantisme, la manifestation d'un désaccord avec la compréhension du texte biblique, qui conduit des leaders à prendre leurs distances avec l'institution. Il rappelle que l'Armée du salut était perçue au 19^e siècle comme un groupe menaçant, qui dut au président de la Confédération de l'époque, Louis Ruchonnet, une levée d'interdiction.

Roland J. Campiche relève encore l'appartenance socio-professionnelle des membres de l'OTS, issus de la classe moyenne, comme en général dans les autres mouvements spirituels alternatifs, ainsi que la forte proportion de femmes, 2/3 environ, proportion qui se retrouve dans toutes les assemblées religieuses, institutionnelles ou pas. Il caractérise l'OTS comme un mouvement ésotérique post nouvel âge, croyant détenir une vérité, postulant une fin apocalyptique, avec des éléments initiatiques traditionnels, mais aussi astrologiques, parmi d'autres. L'auteur y voit un mélange – rapprochement de traditions religieuses sans lien entre elles – typiquement d'aujourd'hui (nébuleuse ésotérique). Enfin, ces mouvements s'ancrent dans une société fragmentée, la nôtre, où la religion, depuis longtemps, ne cimente plus rien. ■



parce que le racisme, par nature, se dissimule. Aux yeux de celui qui pense selon ce principe, comme à celui qui l'écoute. Voyons comment la dissimulation imprègne le texte.

La lettre commence par une flatterie; Madame S. Jaquet «apprécie l'objectivité et la documentation sérieuse» des articles de *DP* (on s'attend donc à une lettre objective, et le racisme prétend toujours se baser sur des données objectives); et se confie au courrier de *DP* puisque «*Le Monde* n'est plus fiable» (avouez que cette comparaison, même idiote, pourrait donner des ailes à l'actionnaire le plus déprimé de *DP*). La lettre se poursuit par une tentative de lénifier les conséquences des mesures xénophobes prises: on ne chasse les mendiants qu'en été (ils peuvent donc stationner sur la voie publique en décembre aussi longtemps qu'ils le désirent). L'habile écrivain poursuit en usant de mots chargés d'affects à propos des mendiants: «hordes de mendiants venant d'Allemagne ou de Scandinavie», expression qui pourra évoquer les invasions barbares à l'aube

du moyen âge ou celles des Vikings. Je rappelle enfin le moyen le plus pernicieux déjà évoqué: la généralisation faisant de tout agresseur un étranger et de tout étranger un agresseur.

La publication de tels propos contribue à faire de la pensée raciste personnelle (et prétentieux serait celui qui jurerait n'avoir jamais eu plus peur de l'étranger que du semblable), une pensée collective qui alors se radicalise par les caractéristiques propres à la pensée groupale (séparation complète entre le bon et le mauvais, expulsion du bouc émissaire, violence excitante, etc.).

Voilà, chère Rédaction, ce qui me fait penser que vous avez fait preuve de naïveté aveugle en publiant cette lettre sous cette forme. Dois-je avouer que j'aime à déceler chez vous cette faiblesse que je partage. Ça me décomplexé. Quant à Madame Suzanne Jaquet, j'ai pour elle une question très indiscreète: pourquoi précise-t-elle qu'elle traversait le Platzspitz la nuit, parce que c'était le chemin le plus court pour rentrer chez elle? ■

Olivier Bonard, Lausanne